

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Introduction

La Loi (ATR du 6 février 1992, NOTRe du 7 août 2015) impose aux collectivités territoriales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans le délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.



Le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif. Pour ce faire un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de support au débat.

Le ROB permet :

- d'informer sur la situation financière de la Collectivité et les perspectives budgétaires,
- d'impulser les grandes orientations budgétaires souhaitées par les élus,
- de présenter les actions mises en œuvre



Sommaire

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

01

Environnement économique et financier

02

Situation budgétaire de la commune

03

De la prospective à la perspective financière

Partie 1 : l'Environnement Général économique et financier

La préparation de ce ROB s'inscrit dans un contexte économique général de nouveau très incertain.

Les différents conflits en cours et les évolutions politiques mondiales ont ajouté de l'instabilité et créé des doutes sur l'avenir.

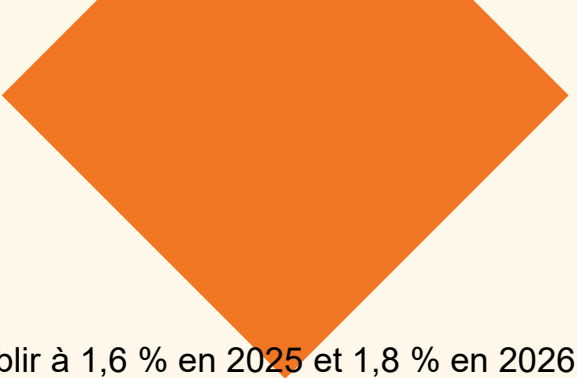
La croissance mondiale devrait toutefois rester stable et l'inflation poursuivre son repli.

Selon le dernier rapport de L'OCDE (décembre 2024) la résilience de l'économie mondiale constatée doit se confirmer avec un PIB mondial qui progressera de 3,3 % entre 2025 et 2026.

Toutefois, les finances publiques constituent un risque compte tenu de l'importance de la dette.

Dans la **zone EURO**, l'OCDE prévoit un PIB de 2,4 % et une inflation de 2,1 %.

En France, la croissance du PIB devrait rester à 1,1% en 2024 puis passer à 0,9 % en 2025.



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

L'inflation devrait diminuer pour s'établir à 1,6 % en 2025 et 1,8 % en 2026. Le déficit budgétaire devrait atteindre 6,1 % en 2024.

Les mesures d'assainissement budgétaire annoncées équivalent à 1,4 % en 2025, mais de nombreuses inconnues persistent.

La dette des administrations publiques s'élèvera à 120 % du PIB en 2026.

Le taux de chômage est en progression de 7,4 % à 7,7 % entre 2024 et 2025.

Le gouvernement entend ramener le déficit budgétaire à 5% en 2025, les deux tiers proviendraient des hausses d'impôts, notamment sur les revenus élevés, les grandes entreprises, le trafic aérien, les véhicules polluants et les producteurs d'énergie. Le tiers restant serait porté par des réductions de dépenses, notamment des administrations centrales et des collectivités territoriales, des mesures qui restent à préciser.





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Partie 2 : la situation budgétaire de la Commune

A / l'Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2021
à 2024





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

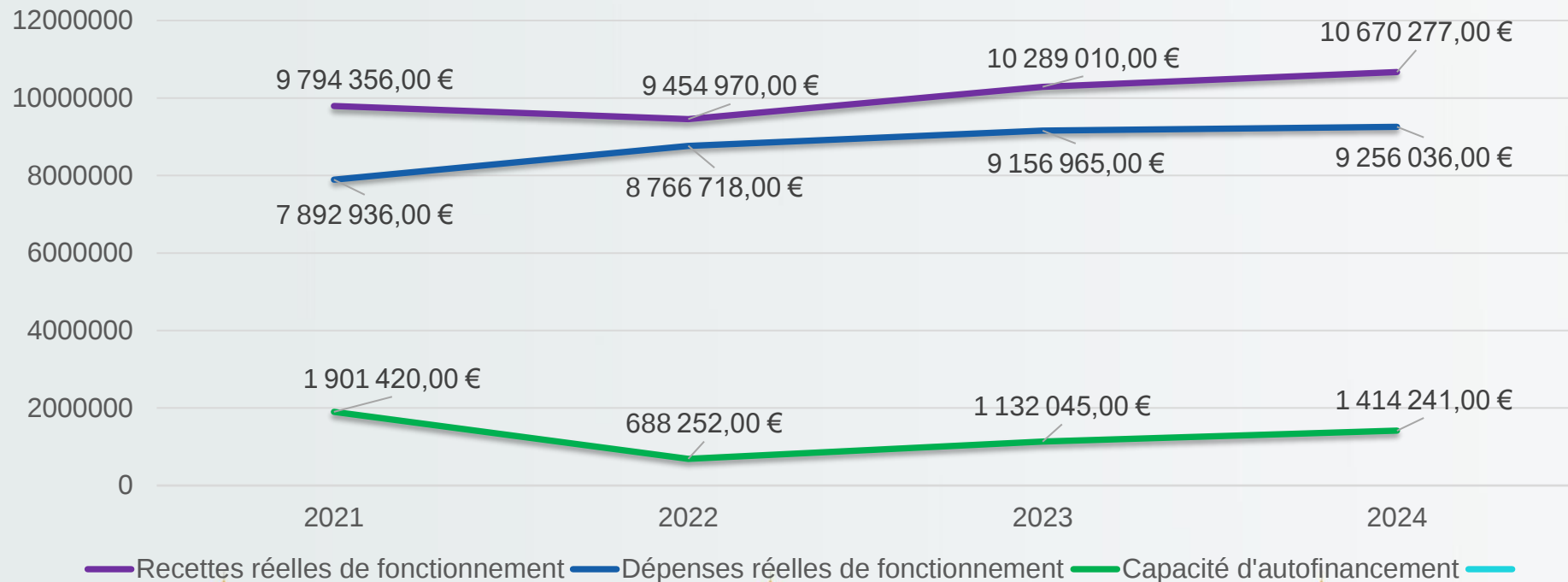
Voici un graphique montrant l'évolution de 2021 à 2024 avec la courbe de la capacité d'autofinancement.

On y voit **en violet** l'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement,
en bleu l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement
en vert la Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) appelée aussi Epargne Brute correspond à l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.



L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2021 à 2024





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Cette évolution permet de dégager une capacité d'autofinancement de

1 901 420 € en 2021

688 252 € en 2022

1 132 045 € en 2023

1 414 241 € en 2024

Cette épargne brute couvrira largement les remboursements d'emprunts et permettra de financer une partie des investissements.

B / Evolution des produits de fiscalité

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

	BASES ESTIMEES	PREVISIONS DES RECETTES 2025
TAXE FONCIERE BATI	8 803 093 €	4 254 237 €
TAXE FONCIERE NON BATI	94 979 €	56 740 €
TAXE HABITATION – RESIDENCES SECONDAIRES	167 549 €	39 977 €
TOTAL		4 350 954 €

Il est proposé une stabilisation des taux soit :

- **48,60% pour la TFB**
- **59,74% pour la TFNB**
- **23,86% pour la TH**

L'augmentation des bases est de 1,7 % (revalorisation décidée au plan national)



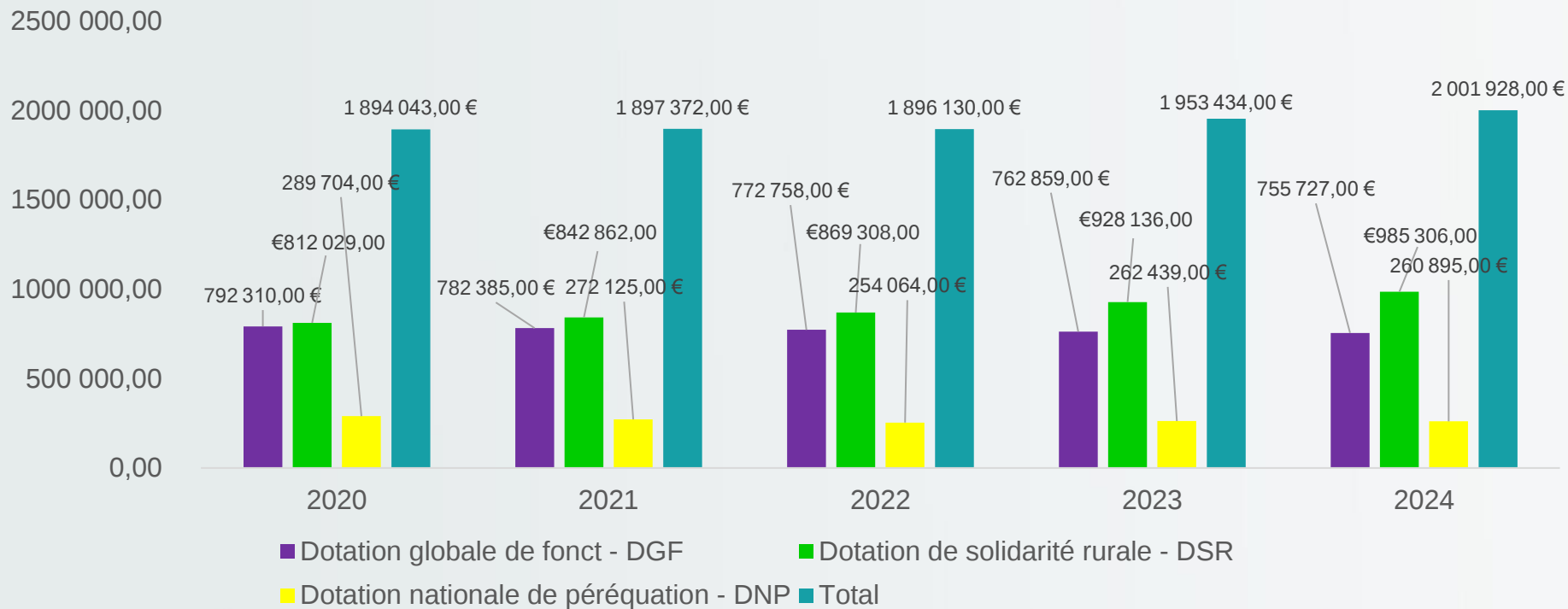
C / Les dotations de l'Etat DE 2020 à 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE



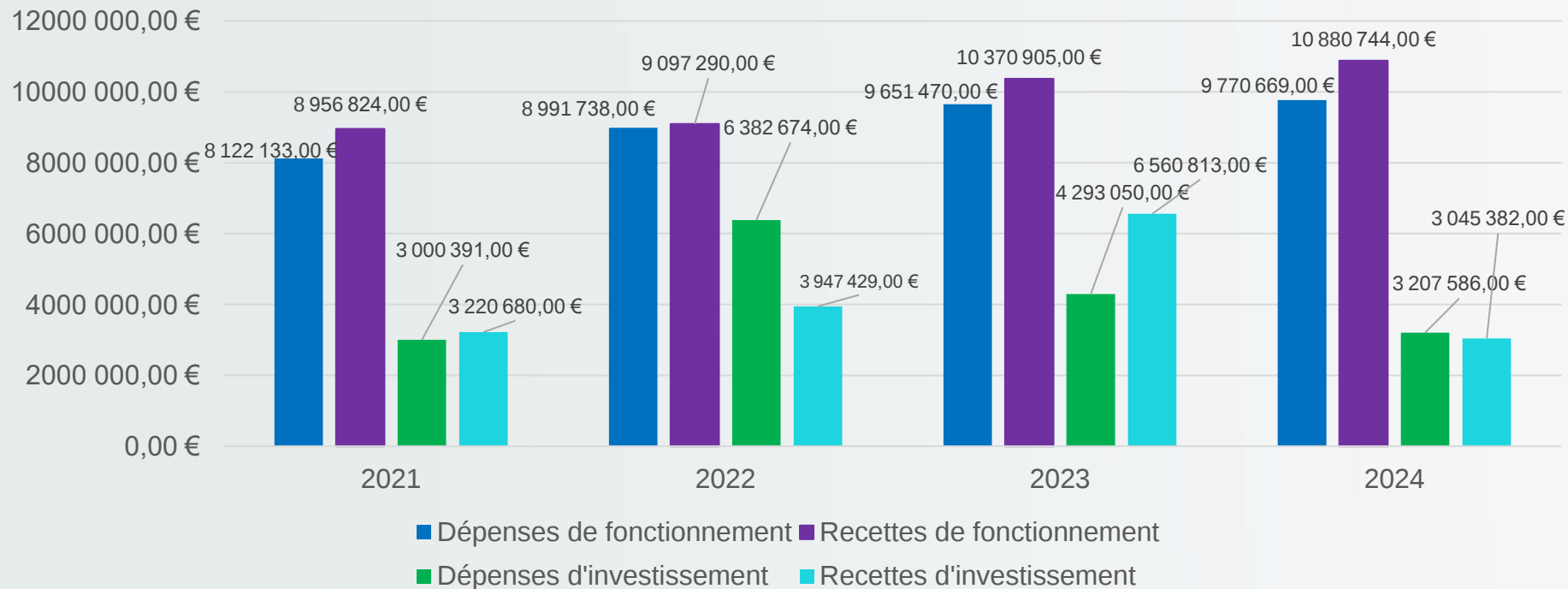
D / L'évolution des sections de fonctionnement d'investissement : les grandes masses financières

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE



Structure et gestion de l'encours de la dette

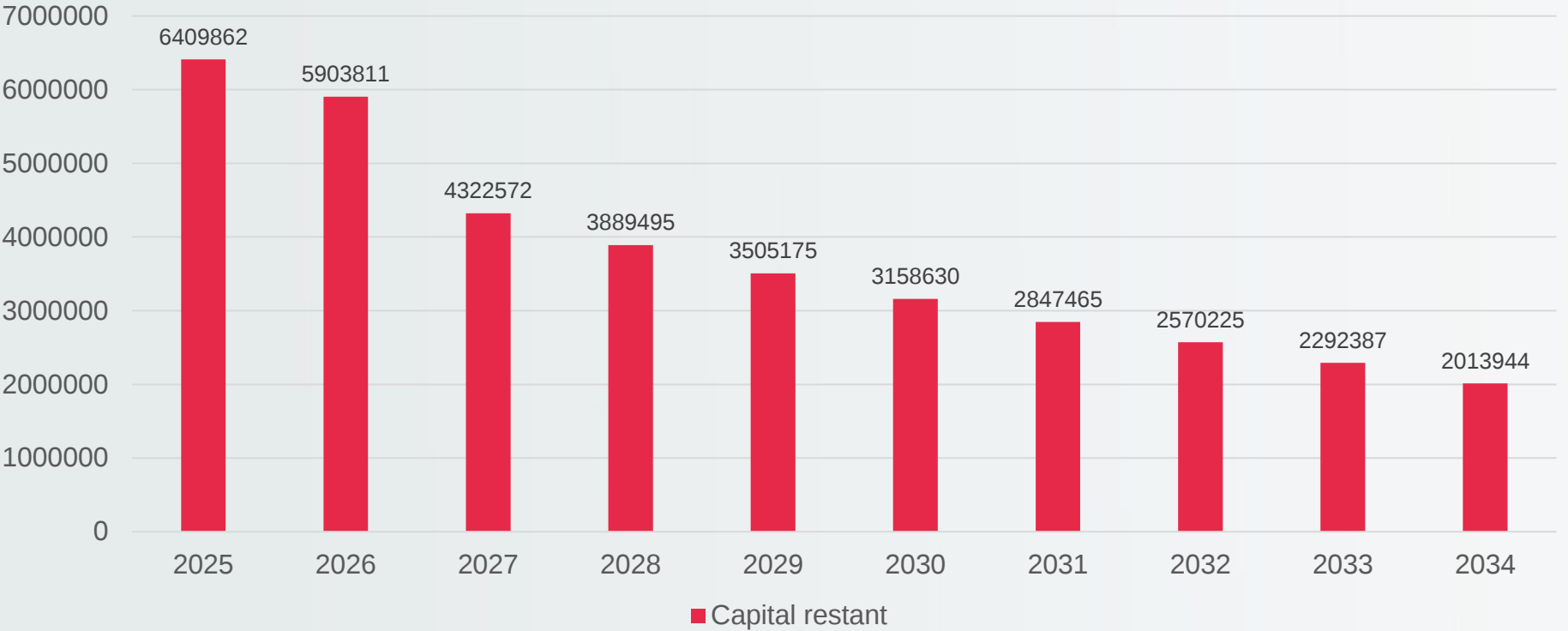
1 – L'encours de la dette

Y compris le Prêt Relais de 1 100 000€ au 31/12/2024

31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
5 499 173 €	5 870 849 €	7 356 124 €	6 409 862 €

SITUATION PLURI ANNUELLE DES EMPRUNTS

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le
ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Structure et gestion de l'encours de la dette

En termes d'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années. Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, un montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement. Pour l'année 2024, le calcul est le suivant :

Encours au 31 décembre 2024 / (RR-DR)

Soit : $6\,409\,862 / (10\,670\,277 - 9\,256\,036) = 4,54$ années

Et sans le prêt Relais : $5\,309\,862 / (10\,670\,277 - 9\,256\,036) = 3,76$ années





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Structure et gestion de l'encours de la dette

2 – La structure de la dette

La structure de l'encours fait apparaître une part très majoritaire d'emprunts conclus à **taux fixe** : en effet sur les 13 contrats en cours de remboursement, dont le prêt relais, seul **1** emprunt est à **taux variable et sécurisé**.

Le remboursement de cet emprunt se termine en 2027.

Le schéma suivant présente l'encours de la dette réparti entre le taux fixe et le taux variable,



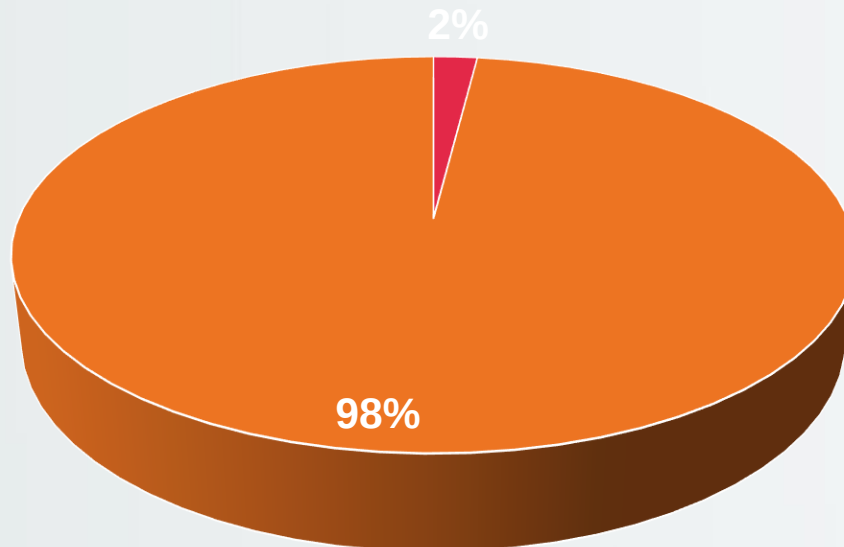
Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

REPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



■ Taux variable ■ Taux fixe

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Partie 3

Les projets à venir



Le plan pluri annuel d'investissement et les projets 2025

1 – Qu'est-ce qu'un PPI ?

Un Plan Pluriannuel d'Investissement est un outil de programmation des investissements envisagés, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

En se basant sur les informations financières de la Collectivité, il nous renseigne sur la faisabilité de nos investissements.

De ce fait c'est un très bon outil de gestion.

Ce PPI a un caractère évolutif : il est fait pour être réactualisé au fil des années.

Il permet d'avoir une vision sécurisée des budgets des années à venir.

2 – Proposition PPI 2025 / 2028

DEPENSES	2025	2026	2027	2028
Equipements sportifs	100 k€	1 000 k€		
Médiathèque LA MALLE	3 002 k€	1 100 k€		
Ecoles			400 k€	1 500 k€
Accueil de loisirs rue G Leroy			500 k€	500 k€
Hôtel de Ville	14 k€			
Eglise	167 k€	597 k€	128 k€	
Voiries, stationnements et déplacements doux	700 k€	1 000 k€	400 k€	
TOTAL	3 983 k€	3 697 k€	1 428 k€	2 000 k€



2 – Proposition PPI 2025 / 2028

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

RECETTES	2025	2026	2027	2028
Equipements sportifs	200 k€	235 k€		
Médiathèque LA MALLE	603 k€			
Hôtel de Ville	10 k€			
Voiries, stationnements et déplacements doux	530 k€	450 k€		
Ecoles			400 k€	400 k€
Cessions d'actifs	1 140 k€	900 k€		
TOTAL	2 483 k€	1 585 k€	400 k€	400 k€





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Notre volonté est:

- d'achever les travaux en cours*
 - de ne pas augmenter les taux des impôts locaux*
 - de ne pas augmenter les tarifs*
 - de limiter le recours à l'emprunt*
- 

Investissements

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE



Hôtel
de ville



Médiathèque
La Malle



RD 953



Eglise



Investissements

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE



Equipements sportifs



Stationnement



Maison de la Solidarité



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215904491-20250204-DEL2025_1-DE

Merci de votre attention

